

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 07/09/2026

Date de la convocation
31/08/2026

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 21

A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc ou nul : 0
Suffrages exprimés : 21

L'an 2026, le 7 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, ROBIN Catherine, ROGERG Élise, SAVATTE Stéphanie, MM : BETIN Yves, DAVENEL Stéphane, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GENDRY Aymeric, GRANGER Dominique, LALOUÉ Didier, LAMBERT Julien, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

Absents : Excusé(s) : Mmes : BARBOT Aurélie, NIEZ Sophie

Secrétaire de séance : Mme RICOU Élodie

2026-57	Finances : Additif subventions n°2
---------	------------------------------------

— Association « Les Jeunes d'Argentré » :

La demande de subvention de l'Association « Les Jeunes d'Argentré » est arrivée après la date limite de dépôt des dossiers. Un additif est nécessaire afin de leur attribuer une subvention, conformément aux critères définis dans la délibération n°2026-06 du 26 janvier 2026.

Aide par jeune Etrellais (6 à 18 ans) = 16.56 €

38 jeunes x 16.56 € = 629.28 €

- Secours populaire Français :

Le Secours Populaire (Fédération d'Ille-et-Vilaine) sollicite une subvention de fonctionnement auprès de la Commune.

Forfait autres associations = 60,18 € (délibération 2026-06 du 26 janvier 2026)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une subvention de 629.28 € à l'Association Les Jeunes d'Argentré,
- D'attribuer une subvention de 60.18 € au Secours Populaire Français,
- De donner tous pouvoirs à Mme Le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Mme RICOU Élodie



Le Maire,
Marie-Christine MORICE



Official stamp of Étrelles, R.F. 35370, Ille-et-Vilaine.